
La question des îles Kouriles dans les relations russo-japonaises

ROMAIN YAKEMTCHOUK

Plus de soixante ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, un différend oppose le Japon à la Russie au sujet de quatre îles de l'archipel des Kouriles situées au nord-est de Hokkaïdo, lesquelles sont passées en 1945 sous la souveraineté de l'URSS. Il s'agit des îles Etorofu (3139 km²), Kunashiri (1 500 km²), Shikotan (255 km²) et de petits îlots des Habomaïs (101 km²), soit en tout 3139 km². Le gouvernement de Tokyo soutient que ces îles – ces «territoires du Nord» – ont toujours été une possession japonaise et que leur appartenance à la Russie est illégitime, mais le gouvernement russe rétorque que ce sont les grandes puissances victorieuses qui ont décidé du sort de ces territoires, comme contrepartie de l'entrée en guerre de l'URSS contre le Japon. Ce dernier y a renoncé formellement lors de sa reddition inconditionnelle en août 1945, ainsi que par le traité de San Francisco de 1951, lequel a confirmé que la souveraineté territoriale du Japon se limite à Hokkaïdo, Honshu, Shikoku et Kyushu. Pour les Russes, ce dossier est clos: ils soulignent que la contestation territoriale du Japon n'a surgi que dans le contexte de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest, lorsque le Japon, naguère Etat ennemi, est devenu un fidèle allié politique des Etats-Unis contre l'URSS. Comme les positions des deux parties sont restées intransigeantes, aucun traité de paix n'a été signé jusqu'aujourd'hui entre les deux puissances.

ANTÉCÉDENTS HISTORIQUES. TRAITÉS RUSSO-JAPONAIS DE 1855 ET 1875

Pour bien situer les données de ce problème, il faut revenir à ses antécédents historiques, lesquels décèlent une signification fondamentale.

Les Russes commencèrent à s'intéresser aux abords du Japon dès la fin du XVIIIe siècle, tant en ce qui concerne l'île de Sakhaline (87100 km²) où ils établirent d'importantes pêcheries, que pour ce qui est les îles Kouriles, découvertes par les navigateurs V. Atlasov, D. Anteïferov et I. Kozyrevsky, et décrites en 1785 par l'officier de l'armée russe M. Tatarinov¹. Cet archipel s'étend sur quelques 1200 km

¹ BORIS POLEVOI, *Pervootkryvateli Kurilskich ostrovov (Premiers découvreurs des îles Kouriles)*, Ioujno-Sakhalinsk, DVKI, 1982 (en russe); GEORGE A. LENSEN,

entre la péninsule de Kamtchatka au Nord et l'île japonaise Hokkaïdo dans le Sud. Les îles Kouriles qui couvrent une superficie de 15 600 km², séparent la mer d'Okhotsk de l'océan Pacifique, et revêtent une signification géo-stratégique: comme la mer d'Okhotsk est souvent gelée, le contrôle de ces îles permet la sortie des navires russes vers l'océan. Cette expansion territoriale de la Russie se fit dans un climat de suspicion et d'antagonisme: dans ses mémoires (*Zapiski*), publiés en 1816, le navigateur russe Vassiliy Golovnine raconte qu'ayant débarqué en 1811 sur Kunashiri, il y fut arrêté et détenu pendant deux ans en prison. Sur ordre de l'empereur Nicolas Ier, l'amiral Poutiatine vint au Japon en 1853 pour ouvrir avec Tokyo les relations diplomatiques et commerciales, et en 1855 les deux Pays signaient le traité de Shimoda, lequel a reconnu à la Russie les Kouriles septentrionales et centrales, la frontière russo-japonaise étant fixée entre les îles Urup (Russie) et Etorofu (Japon). L'île de Sakhaline n'a pas été divisée et est restée une sorte de condominium. Par le traité de St. Pétersbourg, signé en 1875, le Japon a reconnu Sakhaline à la Russie, tandis que les îles Kouriles sont passées sous la souveraineté japonaise, la frontière entre les deux Pays s'établissant désormais entre le Sud de la péninsule de Kamtchatka et l'île Shumshu². Favorable à la Russie sur le plan économique, l'accord de 1875 lui fut défavorable sur le plan géo-stratégique: la marine russe n'avait plus la libre sortie vers l'océan Pacifique³. Le Japon ayant attaqué la Russie en 1904, suite à cette guerre, le traité de Portsmouth a accordé à ce Pays du Soleil levant le Sud de Sakhaline. Le président Theodore Roosevelt, qui jouait le rôle de médiateur dans la conclusion de ce traité, dit qu'il avait pressé le gouvernement russe d'abandonner cette partie de l'île «*which the Japanese had taken*»⁴.

The Russian Push Toward Japan: Russo-Japanese Relations, 1697-1875, Princeton, Princeton University Press, 1959; M.I. TCIPOROUKHA, *La conquête de la Sibérie*, Moscou, «Vetché», 2004, pp. 372-393 (en russe).

² Aux termes de l'art. 2 du traité de St. Pétersbourg, «En échange de la cession à la Russie des droits sur l'île de Sakhaline, énoncée dans l'art. 1^{er}, S.M. l'Empereur de toutes les Russies, pour Elle et ses héritiers, cède à S.M. l'Empereur du Japon le groupe des îles dites Kouriles qu'elle possède actuellement, avec tous les droits de souveraineté découlant de cette possession, en sorte que désormais ledit groupe des Kouriles appartiendra à l'Empire du Japon». Les 18 îles passées sous la souveraineté du Japon étaient: Shumshu, Alaid, Paramushir, Makanrushi, Onkotan, Harimkotan, Ekarma, Shiashkotan, Mussir, Raikoke, Matua, Rastua, les îlots de Sredneva et d'Ushisir, Ketoi, Simusir, Broton, les îlots de Cherpoi et Brat Cherpoi, ainsi qu'Urup.

³ *L'Histoire de la deuxième guerre mondiale 1939-1945*, Moscou, Edition du Ministère de la Défense de l'URSS, 1980, Vol. 11, p. 32 (en russe).

⁴ THEODORE ROOSEVELT, *An Autobiography*, New York, Da Capo Press, 1985, p. 556.

Après la révolution d'octobre, les troupes japonaises débarquèrent le 5 avril 1918 à Vladivostok, et occupèrent la Province maritime où elles ont soutenu les formations blanches anti-communistes; le gouvernement soviétique accusa le Japon de couper la Russie de l'océan Pacifique et de vouloir s'emparer des riches territoires de la Sibérie. Cette intervention militaire n'a pris fin qu'en 1922. Trois ans après, les relations diplomatiques ont été rétablies entre les deux Pays. L'URSS a accordé aux Japonais des concessions minières et forestières à Sakhaline et dans leurs territoires d'Extrême-Orient, tout en restreignant la pêche japonaise dans les eaux soviétiques.

Des incidents frontaliers armés se sont produits entre l'URSS et le Japon en juillet 1938 dans la région du lac Hassan, aux abords de Vladivostok⁵. Un an après, la pénétration de l'armée japonaise dans les territoires proches des frontières de l'URSS – en Mandchourie septentrionale et en Mongolie – a tendu les relations avec les Soviétiques: en mai 1939, les Japonais engagèrent des hostilités contre la République populaire de Mongolie dans la région de Nomonhan. La Mongolie ayant conclu le 12 mars 1936 un traité de défense mutuelle avec l'URSS, les forces soviétiques commandées par le général (futur maréchal) Joukov sont intervenues aux confins de la rivière Khalkhin-Gol, et à la fin du mois d'août ont repoussé les Japonais du territoire contesté. Cette 'guerre non déclarée' s'acheva le 16 septembre par la conclusion d'un armistice⁶.

LE PACTE DE NEUTRALITÉ SOVIÉTO-NIPPON DU 13 AVRIL 1941

Bien que signataire avec l'Allemagne et l'Italie du pacte anti-komintern, le gouvernement japonais proposa à l'URSS en décembre 1940 la conclusion d'un traité de non-agression: le Japon qui se préparait à entrer en guerre contre les Etats-Unis pour établir un «ordre nouveau» et une zone de «coprosperité dans la grande Asie», voulait assurer la paix de ses frontières avec les Russes, et ces derniers ont en principe accepté cette proposition, tout en donnant leur préférence à la signature d'un pacte de neutralité: appréhendant la guerre contre l'Allemagne, l'URSS avait besoin de la neutralité nippone pour éviter une guerre sur deux fronts. Le ministre japonais des Affaires étrangères Matsuoka s'est rendu au début d'avril 1941 à Moscou afin d'y

⁵ ALVIN COOX, *The Anatomy of a Small War. The Soviet-Japanese Struggle for Changkufeng/Khasan, 1938, 1977.*

⁶ G. K. JOUKOV, *Vospomynania i razmyshlenia (Souvenirs et réflexions)*, Moscou, Novosti, 1970, pp. 146-171 (en russe); ALVIN COOX, *Nomonhan: Japan Against Russia, 1939, 1985*; H. LUPKE, *Japans Russlandpolitik von 1939 bis 1941*, Frankfurt/M., 1962.

mener des pourparlers avec Staline et Molotov, et le 13 avril les deux puissances signaient le pacte de neutralité par lequel elles s'engageaient «à maintenir entre elles des relations pacifiques et amicales et à respecter mutuellement l'intégrité et l'inviolabilité territoriales des deux parties contractantes» (Art. 1^{er}). Le pacte soulignait que, «dans le cas où l'une des parties contractantes deviendrait l'objet d'actions belliqueuses de la part d'une tierce puissance, l'autre partie contractante observera la neutralité pendant la durée du conflit» (Art. 2). Le pacte entra en vigueur dès sa ratification, qui eut lieu le 20 mai. Sa validité était de cinq ans: «Si ni l'une ou l'autre des parties contractantes ne dénonce le pacte un an avant l'expiration du dit délai de cinq ans, le pacte sera considéré comme automatiquement prolongé pour une nouvelle durée de cinq ans» (Art. 3).

Aux termes d'une déclaration soviéto-nippone signée simultanément avec le pacte de neutralité, le gouvernement de l'URSS s'engagea à respecter l'intégrité territoriale et l'inviolabilité du Mandchoukouo, tandis que le Japon s'engagea à respecter l'intégrité et l'inviolabilité de la République populaire de Mongolie.

Le pacte, qui eut pour effet de contrebalancer quelque peu l'alliance tripartite de l'Axe, fut reçu par l'opinion publique japonaise «avec une froide satisfaction plutôt qu'avec enthousiasme», mais il stimula fortement les partisans d'une expansion du Japon vers le Sud⁷. En fait, ces accords se sont avérés très favorables tant aux Soviétiques qu'aux Japonais. Lorsque l'Allemagne attaqua l'URSS le 22 juin 1941, le Japon garda sa neutralité, et c'est en grande partie grâce aux troupes transférées de l'Extrême-Orient que l'Armée rouge a pu arrêter les forces allemandes, qui arrivèrent jusqu'aux portes de Moscou. A leur tour, les Russes gardèrent leur neutralité lorsque, suite à son attaque traîtresse sur Pearl Harbour, le Japon se trouva en guerre contre les Etats-Unis. Notons, par ailleurs, que c'est des îles Kouriles qu'est partie l'escadre japonaise commandée par l'amiral Yamamoto contre Pearl Harbour.

LES ETATS-UNIS DEMANDENT L'ENTRÉE EN GUERRE DE L'URSS CONTRE LE JAPON

Attaquée par les Allemands, l'URSS réclama avec insistance l'ouverture d'un second front allié en Europe; attaqués par le Japon, les Etats-Unis souhaitaient vivement que les Soviétiques entrent en guer-

⁷ KATSUJI INAHARA, *The Russo-Japanese neutrality*, «Contemporary Japan», mai 1941; JOSEPH C. GREW, *Dix ans au Japon*, Paris, Flammarion, 1945, pp. 317-321. Joseph Grew était ambassadeur des Etats-Unis au Japon de 1932 à 1942.

re contre le Japon pour les soulager vis-à-vis du militarisme japonais qui semait la mort et la désolation: ils étaient disposés à payer le prix pour cette intervention en offrant aux Russes des avantages territoriaux au détriment de l'empire du Soleil levant. Les choses vont changer après le largage des bombes atomiques américaines sur Hiroshima et Nagasaki, qui a précipité la reddition de Tokyo: le concours soviétique n'étant plus utile, la politique des concessions en faveur de l'URSS et l'expansionnisme territorial de cette dernière allaient être critiqués.

C'est de bonne heure, après l'attaque japonaise sur Pearl Harbor, que les Etats-Unis ont tenté d'entraîner l'URSS dans les hostilités contre le Japon. En recevant les 7 et 11 décembre le nouvel ambassadeur soviétique, Maxime Litvinov (ancien commissaire aux Affaires étrangères), le secrétaire d'Etat Cordell Hull évoqua cette question en soulignant que si la Russie s'abstenait de coopérer avec les Etats-Unis en Extrême-Orient, comment les Américains peuvent-ils continuer de l'aider en Europe? Le cas échéant, «*there would be a constant flow of criticism*». Mais Litvinov a répondu que son gouvernement n'était pas en mesure de coopérer avec les Etats-Unis contre les Japonais: «la Russie menait un combat gigantesque contre l'Allemagne et ne pourra pas risquer une attaque du Japon»⁸. Pour sa part, Anthony Eden, le secrétaire britannique aux Affaires étrangères qui s'est rendu à Moscou pour y rencontrer Staline, rapporta au premier ministre Churchill que l'homme d'Etat soviétique ne s'estimait pas assez fort pour poursuivre la guerre contre l'Allemagne, tout en entamant les hostilités avec le Japon. «Il espère, au printemps prochain, rendre à son armée d'Extrême-Orient la force qu'elle possédait avant qu'il ait été obligé d'y opérer des prélèvements pour le front ouest. Il ne s'engage pas à déclarer la guerre au Japon au printemps mais seulement à reconsidérer la question à cette époque, quoique il préférerait voir les Japonais ouvrir les hostilités eux-mêmes, éventualité à laquelle il semble s'attendre»⁹. Les choses en restèrent là.

Les Russes n'ont modifié leur attitude qu'après avoir notablement redressé la situation sur le front: après les batailles victorieuses de Stalingrad et de Koursk, leurs troupes entamèrent une large avance contre les Allemands. C'est le 30 octobre 1943, à la conférence des trois ministres des Affaires étrangères à Moscou, que Staline commu-

⁸ *The Memoirs of Cordell Hull*, New York, The Macmillan Company, 1948, Vol. II, pp. 1111-1112.

⁹ WINSTON S. CHURCHILL, *Mémoires sur la deuxième guerre mondiale*, III. *La Grande Alliance*. 2. *L'Amérique en guerre*, 23 juin 1941 - 17 janvier 1942, Paris, Plon, 1950, p. 270.

niqua aux Américains que l'Union soviétique avait l'intention d'entrer en guerre contre le Japon. Lors de la réception de clôture au Kremlin, Staline confia au secrétaire d'Etat Hull que «le gouvernement soviétique a examiné la question de l'Extrême-Orient. Il a décidé que, immédiatement après la fin des opérations en Europe, il entrerait en guerre contre le Japon. Que Hull le fasse savoir au président Roosevelt, comme étant notre position officielle. Mais pour l'instant, nous devons garder le secret à ce sujet».

Le traducteur Valentin Beriejkov dit qu'«il était visible que Hull était extrêmement ému d'être informé de cet engagement»¹⁰. En effet, pour le secrétaire d'Etat, le message de Staline était «*a statement of transcendent importance*»; il a donc exprimé au maréchal la reconnaissance cordiale des Etats-Unis pour sa communication, et a transmis aussitôt l'information à Roosevelt par code secret¹¹.

En route pour Téhéran, Roosevelt et Churchill ont fait escale au Caire où ils ont été rejoints par le généralissime Chiang Kai-shek. Par leur déclaration du 26 novembre 1943, les trois hommes d'Etat ont convenu de «punir l'agression du Japon». Ils ont affirmé que le Japon doit être dépourvu de toutes les îles du Pacifique qu'il a saisi ou occupé dès le début de la première guerre mondiale en 1914, et que tous les territoires que le Japon a volé à la Chine, comme la Mandchourie, Formose et les Pescadores, doivent être retournés à la République de Chine. Le Japon doit également être expulsé de tous les autres territoires qu'il a pris par violence et cupidité, et la Corée doit retrouver sa liberté et son indépendance. Les trois puissances alliées poursuivront leurs opérations militaires contre le Japon afin d'obtenir sa reddition inconditionnelle. Roosevelt a promis à Chiang Kai-shek de communiquer à Staline ces dispositions, et le généralissime «a marqué son accord que la Russie reçoive après la guerre tout le Sakhaline ainsi que les îles Kouriles, et que Dairen devienne un port libre sous contrôle international, ce qui va satisfaire les aspirations russes de disposer en Sibérie d'un port libre des glaces»¹². L'URSS, qui ne se trouvait pas en état de guerre avec le Japon, n'a pas participé à la conférence du Caire.

A la conférence de Téhéran (28 novembre - 1^{er} décembre 1943), un accord est intervenu en ce qui concerne l'ouverture d'un second front en Europe au mois de mai 1944. S'agissant de la situation en

¹⁰ VALENTIN BERIEJKOV, *J'étais interprète de Staline*, Paris, Editions du Sorbier, 1985, p. 173.

¹¹ *The Memoirs of Cordell Hull*, cit., Vol. II, pp. 1309-1311.

¹² ROBERT DALLEK, *Franklin D. Roosevelt and American Foreign Policy, 1932-1945*, New York, Oxford University Press, 1979, p. 428.

Extrême-Orient, Roosevelt assura qu'aussitôt après la défaite de l'Allemagne, une offensive victorieuse serait lancée contre le Japon. Staline précisa que «pour le moment, l'Union soviétique ne pouvait pas se joindre au combat contre le Japon. La lutte contre l'Allemagne nécessitait la concentration de toutes les forces disponibles, sur le front germano-soviétique. Les forces soviétiques en Extrême-Orient étaient tout juste suffisantes pour y maintenir une position défensive. Si l'on voulait passer à l'offensive, il faudrait, au minimum, les doubler». Staline confirma que l'URSS interviendrait contre le Japon après la défaite de l'Allemagne, mais n'a pas précisé quel serait le prix demandé pour cette intervention.

En attendant, le 30 mars 1944, l'URSS a obtenu le renoncement par le Japon de ses concessions de pétrole et de charbon dans le Nord de Sakhaline, concédées en 1925 pour une durée de 40 ans, ainsi que le renouvellement de la convention sur la pêche conclue en 1928. A Washington et à Londres, ces accords ont été accueillis «comme un grand succès de la diplomatie soviétique ainsi qu'une indication de la volonté du Japon de maintenir à tout prix sa neutralité avec l'URSS».

LES ACCORDS DE YALTA

A la veille de la conférence de Yalta, Churchill assura Staline (le 27 septembre 1944) qu'il «désire très profondément, comme le président [Roosevelt] l'intervention de la Russie soviétique dans la guerre contre le Japon»¹³. Quant à Roosevelt, il a enjoint à l'ambassadeur Harriman de voir Staline afin de s'informer quelles seraient les conditions politiques que le gouvernement soviétique demanderait pour son entrée en guerre contre le Japon. Cette rencontre eut lieu le 14 décembre 1944. Avec l'aide d'une carte, Staline indiqua que le Sakhaline du Sud et les Kouriles – toutes les Kouriles – devraient être transférés à l'URSS, en précisant que les Russes devraient obtenir pour leurs navires une issue sur l'océan Pacifique, restée sous le contrôle Japonais. L'URSS aurait voulu obtenir à bail Dairen et Port-Arthur, ainsi que le chemin de fer mandchourien, mais elle reconnaissait la souveraineté de la Chine sur la Mandchourie. Harriman a formulé une objection au sujet de Dairen et Port-Arthur, rappelant que selon le président Roosevelt, ils devraient être déclarés ports libres. En fait, Harriman fut sceptique en ce qui concerne le sort de la Mandchourie: «*Of course there is no doubt – écrivait-il à Roosevelt – that Soviet influence in Manchuria will be great, what with the control of the rail-*

¹³ WINSTON CHURCHILL, *La deuxième guerre mondiale*, XI. *Triomphe et tragédie. La Victoire 1944-1945*, Paris, Plon, 1948, p. 221.

road operations and with the probability of Soviet troops to protect the railroad»¹⁴. L'ambassadeur fit rapport à Washington de son entrevue avec Staline, en suggérant que le Département d'Etat demande aux Soviétiques des précisions au sujet de leurs revendications en Extrême-Orient, mais sa demande est restée sans réponse. Roosevelt s'estimait suffisamment préparé pour aborder des pourparlers à la conférence de Yalta. Ajoutons que c'est en décembre 1944 que l'armée allemande a lancé sa dernière grande offensive dans les Ardennes, en parvenant le 25 de ce mois jusqu'à 10 km de la Meuse, et Roosevelt est intervenu d'urgence auprès de Staline pour demander le lancement d'une offensive soviétique sur le front de l'Est qui déchargerait les forces alliées sur le front occidental.

Au moment de l'ouverture de la conférence de Yalta, le 4 février 1945, le Japon, malgré d'importantes pertes de sa Marine, disposait encore d'une force militaire considérable, environ 5920000 hommes dans l'armée de terre et dans l'aviation, et les attaques japonaises par avions-suicide causaient aux forces navales américaines de grandes pertes. Les trois puissances sont donc tombées d'accord pour que, dans les deux ou trois mois qui suivent la capitulation de l'Allemagne et la fin de la guerre en Europe, l'Union soviétique entre en guerre contre le Japon aux côtés des États-Unis et de la Grande-Bretagne, à la condition que:

1. Le *statu quo* subsistera en Mongolie extérieure;
2. Les anciens droits de la Russie violés par l'attaque traîtresse du Japon en 1904 seront restaurés:
 - la partie Sud de Sakhaline ainsi que les îles voisines seront rendues à l'URSS;
 - le port commercial de Dairen sera internationalisé et les intérêts privilégiés de l'Union soviétique dans ce port seront sauvegardés; la prise à bail de Port-Arthur comme base navale de l'URSS sera restaurée;
 - la Chine conservera une pleine souveraineté sur la Mandchourie;
 - le chemin de fer de l'Est chinois et le chemin de fer du Sud mandchourien seront exploités par une compagnie mixte soviéto-chinoise;
3. Les îles Kouriles seront remises à l'URSS.

L'arrangement au sujet des attributions territoriales au profit de l'URSS fut réalisé le 8 février au cours d'une réunion entre Roosevelt

¹⁴ W. AVERELL HARRIMAN and ELIE ABEL, *Special Envoy to Churchill and Stalin 1941-1946*, New York, Random House, 1975, p. 380.

et Staline, assistés de leurs interprètes Charles Bohlen et Valentin Beriejkov: il avait été décidé, rappelle l'amiral Leahy, ancien ambassadeur des Etats-Unis en France et conseiller du président à Yalta, que l'URSS obtiendrait les îles Kouriles «en totalité»¹⁵. Churchill, qui n'assista pas à cette réunion, y adhéra ultérieurement sans peine: étant préoccupé surtout par la situation en Europe, dont il appréhendait l'occupation par les armées soviétiques, les problèmes de l'Extrême-Orient l'intéressaient relativement peu. Andreï Gromyko rapporte qu'à la veille de cette réunion, Staline avait reçu une lettre de Roosevelt par laquelle ce dernier l'informait que les Etats-Unis reconnaissaient les droits de l'URSS sur les Kouriles ainsi que sur la partie sud de Sakhaline laquelle se trouvait sous l'occupation japonaise. Staline demanda à Gromyko de lui traduire la lettre et en fut «extrêmement satisfait»: il fit l'éloge du président américain en vantant sa sagesse politique¹⁶. Le fils du président, Elliott Roosevelt, qui accompagna son père à Yalta, note que «Trois Grands convinrent que la sécurité de l'Union soviétique dans le Pacifique exigeait la reconnaissance du droit de ce Pays aux îles Kouriles, ainsi qu'à la partie sud de l'île de Sakhaline. Plus tard, on reprocha à mon père et à ses partenaires, d'avoir conclu des «accords secrets», mais les critiques oubliaient, évidemment, le fait qu'une telle convention ne pouvait être rendue publique à une époque où la Russie n'était pas encore en guerre contre le Japon»¹⁷.

En effet, l'accord de Yalta fut *secret* et n'a été publié que postérieurement, en janvier 1946. Le Département d'Etat américain a expliqué que «si les Japonais avaient eu connaissance de cet accord, ils auraient immédiatement attaqué la Russie. Cet événement aurait obligé les Russes à soustraire des troupes du front allemand pour les envoyer contre le Japon, au moment où la Russie effectuait son dernier assaut contre les armées allemandes et précipitait le dénouement de la guerre sur le front ouest. Le retrait des troupes russes à ce moment aurait fait peser sur les troupes américaines le poids de difficultés accrues et leur aurait coûté plus cher en vies humaines». Tant le président Roosevelt que les chefs d'état-major US souhaitaient ardemment l'intervention soviétique contre les Japonais, étant d'avis qu'elle épargnerait la vie de quelques centaines de milliers, voire un million de soldats américains: ils pensaient que sans les Soviétiques, il aurait

¹⁵ AMIRAL WILLIAM D. LEAHY, *J'étais là. Préface de Harry S. Truman, Président des Etats-Unis*, Paris, Plon, 1950, p. 370.

¹⁶ A. A. GROMYKO, *Pamiatnoie (Mémoires)*, Moscou, Politizdat, 1988, Vol. I, pp. 189-191 (en russe).

¹⁷ ELLIOTT ROOSEVELT, *Mon père m'a dit...*, Paris, Flammarion, 1947, p. 286.

fallu environ dix-huit mois après la défaite de l'Allemagne pour contraindre le Japon à la reddition. Ces considérations ignoraient l'emploi éventuel de la bombe atomique en cours de construction, mais pas encore prête.

Les accords de Yalta relatifs au Japon, surtout les «concessions territoriales» octroyées à l'URSS, ont fait après la mort de Roosevelt, le 12 avril 1945, l'objet de critiques. A l'initiative de Harriman s'est tenue le 12 mai une réunion au Département d'Etat pour savoir si ces accords doivent être réexaminés, s'il est urgent ou important que la Russie entre en guerre contre le Japon, et que faudrait-il faire si les Russes voudraient participer à l'occupation du Japon. Or, tant le secrétaire à la Guerre Stimson que le secrétaire à la Marine Forrestal, se sont prononcés pour le respect rigoureux des accords de Yalta, et cette attitude était d'autant plus significative que Forrestal estimait que l'intervention de l'URSS n'était plus nécessaire «*because the war was pretty much won*»¹⁸. Le 15 juin, le président Truman informa Staline et Chiang Kai-shek que le gouvernement des États-Unis soutenait les accords de Yalta. Les critiques à l'encontre de la politique de Roosevelt se sont amplifiées dans le contexte de la guerre froide: le ton changera et les arguments avancés seront politisés. Charles Bohlen, accédé entre-temps au poste d'ambassadeur en France, en URSS et aux Philippines, attaqua durement le président pour avoir reconnu à l'URSS les Kouriles, «*which had been taken from Russia by the Japanese after the end of the 1904 war*» (sic), en ajoutant que, «*following the Russian - Japanese War of 1904, the Japanese annexed the entire string of Kurile Islands*»¹⁹, mais c'était faux: comme déjà noté, toutes les Kouriles appartenaient au Japon depuis 1875. L'amiral Leahy souligne qu'à Yalta personne ne fit d'objections aux arrangements territoriaux d'Extrême-Orient, et il ne voyait pas ce qu'on pouvait leur reprocher. «Pour moi aussi, cela me paraissait très raisonnable, et personne ne fut plus surpris que moi d'apprendre que ces conditions acceptées à Yalta constituaient d'abominables concessions faites à un ennemi»²⁰. Le secrétaire d'Etat James Byrnes note que, «si l'on se pose la question de savoir dans quelle mesure ces accords du Pacifique signés par le président Roosevelt étaient une œuvre de sagesse,

¹⁸ «Journal de Forrestal», Paris, Amiot-Dumont, 1952, p. 69.

¹⁹ CHARLES E. BOHLEN, *The Transformation of American Foreign Policy*, New York, Norton & Company, 1969, p. 35. La même erreur matérielle fut commise par DENYS P. MYERS, dans son article *Occupation by the Soviet Union of Japanese Habomai Islands engages the United States in support of their return to Japan*, publié dans «*American Journal of International Law*», janvier 1961, p. 153.

²⁰ LEAHY, *J'étais là*, cit., p. 379.

il faut se montrer équitable et prendre en considération les circonstances dans lesquelles ces promesses ont été faites»²¹. Il est évident que l'accord était dû en grande partie à la situation prévalant sur le plan militaire.

Entre-temps, sur ordre de son gouvernement, l'ambassadeur du Japon à Moscou Sato s'efforçait d'obtenir la médiation des Soviétiques afin d'arriver à une paix honorable avec les Etats-Unis, et il fut rapporté qu'en cas d'une extrême nécessité, les autorités japonaises étaient disposées à offrir à l'URSS les îles Kouriles du Nord²², mais ces tentatives ont échoué: le 5 avril 1945, Molotov notifia à Sato la dénonciation du pacte de neutralité de 1941. La note soviétique disait que «la situation avait changé», que le Japon, s'étant associé à l'Allemagne, la soutenait aux dépens de l'URSS, et qu'en outre, le Japon faisait la guerre aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne, alliés de l'URSS: «le pacte de neutralité soviéto-nippon avait donc perdu tout son sens». Cette annonce fut favorablement accueillie à Washington, à Londres et dans d'autres capitales occidentales: le vice-président Truman a déclaré que la décision soviétique «va abrégé la guerre considérablement».

La guerre qui s'est éteinte en Europe par la capitulation de l'Allemagne le 8 mai, s'est toujours poursuivie contre le Japon. Le 16 juillet s'ouvrait la conférence de Potsdam et le même jour les Américains ont fait exploser à Los Alamos leur première bombe atomique, ce qui changeait considérablement les données du problème de la guerre en Extrême-Orient. Les Soviétiques avaient l'impression que le président Truman appréhendait désormais leur intervention militaire, dont il ne voyait plus la nécessité: il a pris acte de la déclaration de Staline que l'URSS pourrait entrer en guerre contre le Japon au milieu d'août, sans faire de commentaire.

L'ULTIMATUM DE POTSDAM ET L'ATTAQUE ATOMIQUE DE HIROSHIMA ET DE NAGASAKI. L'URSS ENTRE EN GUERRE CONTRE LE JAPON

Par leur déclaration de Potsdam, les gouvernements des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la Chine adressèrent le 26 juillet au Japon l'ultimatum qui demanda la capitulation japonaise sans conditions. Cette demande était parfaitement conforme à l'exposé fait par Churchill à la Chambre des Communes le 22 février 1944 indi-

²¹ JAMES F. BYRNES, *Cartes sur table (Speaking Frankly)*, Paris, Editions Morgan, 1947, pp. 96-97.

²² GEORGE A. LENSEN, *The Strange Neutrality. Soviet-Japanese Relations during the Second World War 1941-1945*, Tallahassee (Fla.), The Diplomatic Press, 1972, p. 134.

quant que «les puissances victorieuses auraient les mains entièrement libres à la fin des hostilités» et ne seraient liées par aucun engagement d'ordre juridique à l'égard des Pays vaincus, «les seules obligations dont elles seraient tenues en l'espèce étant des obligations d'ordre moral envers la civilisation»²³. La déclaration alliée précisait que la souveraineté du Japon sera limitée aux îles de Honshu, Hokkaïdo, Kyushu, Shikoku et aux «*such minor islands as we determine*»²⁴, ce qui était conforme aux décisions de Yalta relatives au futur statut des Kouriles. L'URSS, qui n'était pas encore en guerre contre le Japon, n'était pas signataire de cet ultimatum, mais Staline fut mis au courant et Moscou allait faire connaître son adhésion le 8 août.

Le Japon ayant décliné de capituler, le 6 août les Américains larguèrent leur bombe atomique sur Hiroshima, qui fut complètement détruite: les résultats de cette attaque avaient dépassé tous les espoirs américains quant à l'efficacité de cette arme de destruction massive. Dans ce nouveau contexte, le secrétaire d'Etat Byrnes «aurait été heureux si les Russes ne s'étaient pas décidés à entrer en guerre. ... Je craignais les conséquences de l'entrée de l'Armée rouge en Mandchourie»²⁵. Or, dans la soirée du 8 août, Molotov annonça à l'ambassadeur Sato que l'URSS serait en guerre avec le Japon dès le lendemain, et par ailleurs c'est également ce 9 août que l'aviation américaine largua une seconde bombe atomique sur Nagasaki. Le premier ministre britannique, Attlee, a déclaré que l'entrée de l'URSS en guerre contre le Japon est une preuve de solidarité qui existe entre les principaux Alliés: «*we welcome this great decision of the Soviet Union*». Le généralissime Tchiang Kai-shek adressa à Staline un message de félicitations.

Placées sous le commandement du maréchal Vassilevski, l'armée soviétique, forte d'un million et demi d'hommes et disposant de 26000 canons et mortiers, 5500 chars et 3800 avions, déclencha une fulgurante offensive sur trois fronts s'étendant sur près de 5000 km: le front de Transbaïkalie à la frontière entre la Mongolie et la Mandchourie, le 2^e Front d'Extrême-Orient au nord de Khabarovsk, et le 3^e Front d'Extrême-Orient opérant dans la région de Vladivostok. En moins de deux semaines, les forces japonaises du Kouang-Tung (1040000 hommes) ont été défaites²⁶.

²³ CHARLES ROUSSEAU, *Droit international public*, Paris, Sirey, 1953, p. 590s.

²⁴ *Foreign Relations of the United States. Diplomatic Papers. The Conference of Berlin (The Potsdam Conference) 1945*, Washington, Government Printing Office, 1960, Vol. II, pp. 1280-1281.

²⁵ BYRNES, *Cartes sur Table*, cit., p. 399.

²⁶ A. VASSILEVSKI, *La Cause de toute une vie*, Moscou, Editions du Progrès, 1984, pp. 404-434.

L'occupation des îles Kouriles fut confiée aux troupes du Kamtchatka et aux unités de la base navale de Pétropavlovsk: le 18 août, les forces soviétiques ont débarqué à Shumshu, dont la garnison capitula le 23 août. A partir du 28 août, les troupes venues de Sakhaline occupèrent Etoforu, Shikotan, Kunashiri ainsi que les cinq îlots des Habomaï dont certains sont situés à moins de quatre kilomètres de la grande île japonaise Hokkaïdo: les Russes ont pris sur l'ensemble des îles Kouriles 60000 prisonniers japonais²⁷, alors que tout au long de la campagne d'Extrême-Orient leurs pertes se sont élevées à 32000 hommes. Ces occupations ont été réalisées avec l'aval de Washington: le 4 septembre, le secrétaire d'Etat Byrnes annonça que les États-Unis «*had no objection to the Soviet occupation of these territories*». L'Armée rouge exerçait désormais le contrôle de la Chine du Nord-Est, de la Corée du Nord, de Sakhaline méridionale et des Kouriles. Sur ordre de Staline, très préoccupé de la situation prévalant dans l'Extrême-Orient soviétique, le ministre du Commerce extérieur, Anastase Mikoyan, s'est rendu le 18 septembre dans le Sud de Sakhaline et dans les Kouriles, où il est resté trois semaines pour y mettre en place les institutions économiques, dans le domaine des pêcheries, de l'industrie forestière et de l'industrie charbonnière²⁸. Aux termes de l'ordonnance du Présidium du Soviet Suprême du 2 février 1946, les îles Kouriles sont devenues à partir du 20 septembre 1945 une partie de l'Union soviétique. Les 55000 habitants japonais de Sakhaline Sud et les 11 000 ressortissants japonais des Kouriles ont été expulsés.

LA CAPITULATION DU JAPON. TRUMAN DONNE SON ACCORD À L'OCCUPATION DES KOURILES PAR LES SOVIÉTIQUES, MAIS DEMANDE À STALINE LA PRÉSENCE AMÉRICAINE SUR L'UNE DE SES ÎLES

Le 14 août le gouvernement japonais acceptait la demande alliée de capitulation sans conditions, et le général MacArthur, nommé par Truman en qualité de commandant suprême des forces alliées (en fait américaines) d'occupation du Japon, attribuait à l'URSS le droit d'accepter la reddition des forces japonaises en Mandchourie, en Corée du Nord et à Sakhaline. Truman ayant communiqué cette décision à Staline²⁹, ce dernier lui a fait savoir le 16 août qu'il y avait égale-

²⁷ *La Grande Guerre nationale de l'Union soviétique 1941-1945*, Moscou, Editions du Progrès, 1974, pp. 290-295; V. N. BAGROV, *Les opérations du Sud-Sakhaline et des Kouriles (août 1945)*, Moscou, 1959 (en russe).

²⁸ ANASTASE MIKOYAN, *Tak bylo. Razmyshlenia o minouvshe* (*Comment c'était. Réflexions sur le passé*), Moscou, Vagrius, 1999, pp. 484-492 (en russe).

²⁹ *Memoirs by Harry S. Truman, Year of Decisions*, New York, Doubleday & Company, 1955, Vol. I, pp. 483-485.

ment lieu d'inclure dans la région de reddition des armées japonaises «toutes les îles Kouriles, lesquelles, conformément aux décisions des trois puissances en Crimée, doivent devenir possession de l'Union soviétique». A la même occasion, rappelant l'occupation par le Japon de tout l'Extrême-Orient soviétique dans les années 1919-1921, il demanda que l'URSS puisse occuper la moitié nord de l'île Hokkaïdo, disant que «l'opinion publique russe serait sérieusement offensée si les armées russes n'auraient aucune zone d'occupation dans une partie du territoire japonais proprement dit»³⁰.

Le 13 août Truman se dit d'accord avec la demande de Staline au sujet de l'inclusion des Kouriles dans la zone soviétique, mais refusa sa demande au sujet de Hokkaïdo, disant que le général MacArthur aura sous son autorité les territoires proprement japonais de cette île ainsi que de Honshu, Shikoku et Kyushu. En même temps il indiqua que le gouvernement des Etats-Unis «*desires air base rights for land and sea aircraft on some one of the Kurile Islands, preferably in the central group, for military purposes and for commercial use*». Il faut noter que, depuis déjà un certain temps, l'Armée et la Marine américaines ont réclamé auprès de la Maison Blanche que les Etats-Unis «devraient obtenir le contrôle de la plupart des îles du Pacifique enlevées aux Japonais»³¹ et, lors de la conférence de Yalta, elles se sont dites désireuses d'obtenir une base dans les Kouriles³².

Dans sa note du 22 août à Truman, Staline a souligné que l'installation d'une base américaine dans les Kouriles «n'a été prévue par une décision des trois puissances ni en Crimée ni à Berlin, et en aucun cas ne découle des résolutions qui y ont été adoptées». En second lieu, «les demandes de cette nature sont généralement formulées à l'encontre d'un Etat conquis, ou vis-à-vis d'un Etat allié qui n'est pas en mesure de défendre avec ses propres moyens certaines parties de son territoire, et partant se montre disposé à garantir de telles bases à ses Alliés. Je ne pense pas que l'Union soviétique puisse être rangée parmi de tels Etats. Troisièmement, comme votre message n'indique pas des motifs pour l'octroi d'une telle base permanente, je dois vous dire franchement que ni moi ni mes collègues ne comprenons pas

³⁰ *Correspondance du Président du Conseil des ministres de l'URSS avec les Présidents des Etats-Unis et les Premiers-ministres de la Grande-Bretagne pendant la Grande guerre nationale 1941-1945*, Moscou, Politizdat, 1976, 2e éd., Vol. II, pp. 286-287 (en russe).

³¹ *The Private Papers of Senator Vandenberg*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1952, p. 169.

³² *Foreign Relations of the United States. Diplomatic Papers, The Conferences at Malta and Yalta, 1945*, Washington, Government Printing Office, 1960, pp. 389-392.

quelles circonstances vous ont motivé à présenter une telle demande à l'Union soviétique».

Truman a répondu le 25 août, en expliquant que l'octroi des droits d'atterrissage dans les Kouriles centrales pendant l'occupation du Japon constituerait une importante contribution à une action coopérative des Alliés. Il souligna de n'avoir pas parlé d'un territoire soviétique proprement dit, mais des îles Kouriles, un «*Japanese territory, disposition of which must be made at a peace settlement*». Le 28 août les forces américaines commencèrent à débarquer au Japon, et le 29 août le président a approuvé un document définissant la politique américaine vis-à-vis du Pays vaincu: la souveraineté japonaise s'étendra sur Honshu, Hokkaïdo, Kyushu, Shikoku, «*and such minor outlying islands as may be determined*»³³.

Le message de Staline du 30 août se fit conciliant. Il a consenti pour les Etats-Unis «le droit d'atterrissage sur un de nos aérodromes des îles Kouriles, en cas d'urgence, pendant la période d'occupation du Japon, ainsi que la possibilité d'atterrissage sur une des îles Kouriles pour les avions commerciaux». En contre-partie, le gouvernement de l'URSS demanda le droit d'atterrissage de ses avions commerciaux sur un aérodrome américain des îles Aléoutiennes. Staline expliqua que, «la présente route aérienne de Sibérie à travers le Canada et les Etats-Unis ne satisfaisait pas les Soviétiques «*because of its long stretch*»: «Nous préférons une route plus courte, en partant des îles Kouriles à travers les îles Aléoutiennes, vers Seattle».

Par sa capitulation du 2 septembre, le Japon accepta «les dispositions contenues dans la déclaration émise à Potsdam le 26 juillet 1945 par les chefs des gouvernements des Etats-Unis, de la Chine et de la Grande-Bretagne, et à laquelle l'URSS donna ultérieurement son adhésion». L'administration militaire et civile fut tenue à exécuter toutes les exigences du général MacArthur, commandant en chef des puissances alliées en Extrême-Orient.

A la conférence de Moscou des trois ministres des Affaires étrangères (16-26 décembre 1945), Byrnes et Bevin qui n'étaient pas signataires des accords de Yalta ont confirmé le respect de ces accords par leurs gouvernements³⁴. La conférence a mis sur place une commission d'Extrême-Orient qui, siégeant à Washington, était chargée de surveiller l'accomplissement par le Japon des obligations découlant de sa

³³ *War and Peace Aims of the United Nations*. Compiled and Edited by LOUISE W. HOLBORN, Boston, World Peace Foundation, 1948, p. 135.

³⁴ *Documents on British Policy Overseas*. Edited by ROGER BULLEN and M. E. PELLY, London, Her Majesty's Stationary Office, 1985, Series I, Vol. II, pp. 858-859.

reddition. En faisaient partie les Etats-Unis, l'URSS, la Grande-Bretagne, la Chine, la France, les Pays-Bas, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et les Philippines. La conférence a également constitué un conseil allié pour le Japon composé des Etats-Unis, de l'URSS, de la Grande-Bretagne et de la Chine, qui siégera à Tokyo sous la présidence du commandant suprême. Les Soviétiques auraient voulu que cet organisme dispose des pouvoirs décisionnels, mais il n'en fut rien: les Etats-Unis vont exercer au Japon le *policy-making power*, alors que le commandant suprême détiendra la plénitude des pouvoirs exécutifs. Le secrétaire d'Etat Acheson souligne que, s'agissant des questions territoriales réglées au Caire, à Yalta et à Potsdam, «ni la commission, ni le conseil n'étaient autorisés à les discuter»³⁵.

LA GUERRE FROIDE EST-OUEST. LE TRAITÉ DE PAIX AVEC LE JAPON DE SAN FRANCISCO, 1951

La guerre de Corée et d'Indochine ayant pris fin, le climat international s'avéra plus favorable au rétablissement des relations nippo-soviétiques. Arrivé au pouvoir en décembre 1954, le premier ministre Ichiro Hatoyama s'exprima en faveur de leurs normalisations, et Moscou a donné son accord³⁶. Engagées en juin 1955 à Londres, les négociations furent difficiles, mais ont permis la signature le 14 mai 1956, à Moscou, d'une convention sur la pêche en haute mer dans la partie nord-ouest de l'océan Pacifique, ainsi que d'un accord sur la coopération pour le sauvetage des naufragés. Par leur déclaration commune signée le 19 octobre 1956 par le premier ministre Hatoyama, le président du Conseil des ministres N. Boulganine et le ministre des Affaires étrangères D. Chépilov, le Japon et l'URSS mettaient fin à leur état de guerre et rétablissaient leurs relations diplomatiques et consulaires, le gouvernement soviétique s'engageant à libérer les prisonniers de guerre japonais et à appuyer la demande d'admission du Japon comme membre de l'ONU. Les deux parties sont convenues de poursuivre leurs négociations sur la conclusion du traité de paix, et le gouvernement soviétique, «accédant au désir du Japon et tenant compte des intérêts de l'Etat japonais», accepta de transférer au Japon les Habomais et l'île Shikotan, «pourvu toutefois que le transfert effectif desdites îles soit opéré après qu'un traité de paix aura été conclu entre le Japon et l'URSS».

³⁵ DEAN ACHESON, *Present at the Creation. My Years in the State Department*, New York, W. W. Norton & Company, 1969, p. 428.

³⁶ L. KOUTAKOV, *Histoire des relations diplomatiques soviéto-japonaises*, Moscou, s.é., 1962 (en russe).

Dans sa directive n° 647 au gouvernement du Japon en date du 29 janvier 1946, le quartier général de MacArthur précisa les limites du «territoire japonais» sur lequel s'exercera son autorité: c'étaient les îles Hokkaïdo, Honshu, Shikoku et Kyushu, à l'exclusion de Sakhaline et de la chaîne des Kouriles allant jusqu'à Hokkaïdo.

Le 6 novembre 1946, les Etats-Unis se sont déclarés disposés à placer sous tutelle de l'ONU les îles du Pacifique, autrefois allemandes, placées en 1920 sous mandat du Japon. Par sa résolution n° 21 du 2 avril 1947, le Conseil de sécurité a désigné les Etats-Unis comme autorité administrante de ces îles (archipels Marshall, Carolines et Mariannes), considérées comme «zone stratégique», et les autorisa à y établir des bases navales, militaires et aériennes, à construire sur ces îles des fortifications et à y employer des forces armées (art. 5). L'ensemble de ces territoires s'étend sur une superficie de 7770000 km² et comprend 2141 îles, dont la superficie totale est d'environ 1780 km². Quatre-vingt-dix-sept seulement de ces îles étaient habitées par 65000 Micronésiens.

La résolution du Conseil de sécurité fut votée à l'unanimité. L'URSS a voté en sa faveur, «possible, comme le résultat d'un arrangement réalisé à Yalta en échange des Kouriles, mais si c'était le cas, cet accord n'a jamais été rendu public»³⁷.

Les pouvoirs absolus reconnus par les Etats-Unis au général MacArthur pour administrer l'occupation du Japon et leur détermination d'écarter l'URSS à participer à son contrôle suscitèrent une vive réaction soviétique. Les relations entre les deux puissances se sont tendues: le déclenchement de la guerre de Corée, le maintien des troupes soviétiques dans le nord de l'Iran et le blocus de Berlin n'ont fait qu'accroître cette tension. Les Américains allaient préparer unilatéralement l'accord de paix avec le Japon qui fut signé le 8 septembre 1951 à San Francisco. Aux termes du traité, le Japon renonçait «à tous droits, titres et revendications sur les îles Kouriles, ainsi que sur la partie de l'île Sakhaline et sur les îles y adjacentes, passées sous la souveraineté du Japon en vertu du traité de Portsmouth du 5 septembre 1905», mais le traité n'indiqua pas que ces territoires reviennent à l'URSS. Lors des pourparlers de San Francisco, le premier ministre japonais Yoshida a contesté la notion géographique des îles Kouriles, en soutenant que les îles Shikotan, Habomais, Etorfu et Kunashiri constituent des «territoires du Nord» et ne font pas parties de l'archipel des Kouriles, mais cette assertion, qualifiée contraire aux

³⁷ SAMUEL F. BEMIS, *A diplomatic history of the United States*, 3ème éd., New York, Henry Holt and Company, 1950, p. 912.

données géographiques universelles³⁸, n'a pas convaincu. Si le Sénat américain a fait la distinction entre les îles Kouriles d'une part et les Habomaïs et Shikotan d'autre part, en sa qualité de conseiller de la délégation américaine, John Foster Dulles n'a mis en question que le statut des Habomaïs, en disant qu'en cas de contestation, son cas pourrait être soumis à l'appréciation de la Cour internationale de justice. La délégation soviétique a protesté contre l'unilatéralisme américain en évoquant la déclaration des Nations Unies du 1^{er} janvier 1942 qui interdit la conclusion de toute paix séparée, s'éleva contre la conclusion d'un traité de sécurité entre les États-Unis et le Japon, et réclama le départ des troupes américaines de ce Pays. En fin de compte, sur 55 États qui étaient en guerre contre le Japon, 48 ont adhéré au traité de San Francisco, mais l'URSS, la Pologne et la Tchécoslovaquie ont refusé de le signer; l'Inde et la Birmanie n'ont pas voulu participer à la conférence, et la Chine n'a pas été invitée à y prendre part. Ultérieurement, l'attitude rigide de l'Union soviétique vis-à-vis du traité fut critiquée: après tout, en signant ce document, le Japon renonçait explicitement aux îles Kouriles³⁹. Il n'en est pas moins vrai que, conclu sous l'égide d'une seule puissance, le traité de paix séparé de San Francisco a consacré une division profonde entre les anciens Alliés⁴⁰.

En juin 1952, le Japon a demandé son adhésion aux Nations Unies, mais sa demande se heurta à un veto soviétique. Les relations entre les deux Pays sont restées tendues. Le 5 février 1953, le chef de la diplomatie japonaise, Katsuo Okazaki, réclama le retour au Japon des Habomaïs, de Shikotan, de Kunashiri et d'Etorofu, en soutenant que ces îles avaient toujours été habitées par les Japonais, mais pour le vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, Gueorgyi Kornien-

³⁸ La notion géographique de l'archipel des Kouriles s'étendant du Nord de Kamtchatka jusqu'à l'île japonaise de Hokkaïdo était depuis longtemps généralement acceptée dans les publications traitant de cette région. Les grandes encyclopédies le confirment: l'Encyclopaedia Britannica (Vol. 7, p. 42), Grolier Universal Encyclopedia (Vol. 11, p. 16), Larousse (Vol. 6), Alpha Encyclopédie (t. 9, p. 3498), etc. Tout en restant fortement opposé à l'acquisition des Kouriles du Sud par la Russie, l'ambassadeur Toru Nakagawa reconnaît qu'«*Etoforu and Kunashiri are part of the Kuril chain, which runs northeast from Hokkaido to the Kamtchatka Peninsula*». Cfr. TORU NAKAGAWA, *Japan's Northern Territories in International Politics*, dans «Japan Review of International Affairs», Spring-Summer 1988, p. 5.

³⁹ ANDREI ALEXANDROV-AGENTOV, *Foreign Minister Andrei Gromyko*, dans «International Affairs», août 1991, p. 110.

⁴⁰ GILBERT TIXIER, *Le traité de paix avec le Japon*, dans «Revue Générale de Droit International Public», avril-juin 1954, pp. 325-334.

ko, cet argument était fallacieux: ces territoires ont été attribués à l'URSS consécutivement aux événements de la deuxième guerre mondiale, au même titre que Kaliningrad qui fut attribué aux Soviétiques au détriment de l'Allemagne, ou la partie orientale de celle-ci qui est passée à la Pologne, sans se demander qui a habité ces territoires autrefois: ce n'étaient évidemment ni les Russes ni les Polonais. L'Allemagne s'est pliée aux décisions des Alliés: elle a perdu la guerre, a capitulé sans conditions, et la perte de ces territoires constituait le prix de sa défaite⁴¹. Le cas du Japon est le même.

Mais les Etats-Unis allaient appuyer les revendications japonaises. Les choses ont changé: le Japon, autrefois ennemi, est devenu un Etat allié, tandis que l'URSS, naguère une alliée, est devenu un Etat ennemi. Le 7 octobre 1952, un appareil américain B-29 fut abattu par les forces soviétiques au large de Hokkaïdo, et dans sa note du 25 septembre 1954 le gouvernement américain a nié que l'avion B-29 avait violé "la frontière d'Etat de l'URSS", et a déclaré que «les droits territoriaux et la souveraineté du Japon s'étendent dans le nord-est du continent de Hokkaïdo, en incluant les îles Habimaïs ainsi que l'île Shikotan et leurs eaux territoriales»⁴². Les Etats-Unis auraient voulu faire passer cette affaire devant la Cour internationale de justice, mais l'URSS refusa. Dans sa note du 30 décembre 1954, le gouvernement soviétique réaffirma sa souveraineté sur l'archipel des Kouriles.

L'ACCORD SOVIÉTO-JAPONAIS DU 19 OCTOBRE 1956

La guerre de Corée et d'Indochine ayant pris fin, les Soviétiques ont entrepris en 1954 des démarches visant à normaliser leurs relations avec le Japon⁴³. Ce dernier ayant posé comme condition préalable la restitution des Kouriles du Sud ainsi que la partie méridionale du Sakhaline, les pourparlers s'engouffrèrent dans une impasse. Néanmoins, peu à peu ils ont repris et le 14 mai 1956 les deux parties ont signé à Moscou une convention sur la pêche en haute mer dans la partie nord-ouest de l'océan Pacifique, ainsi qu'un accord sur la coopération pour le sauvetage des naufragés. Par leur déclaration commune signée le 19 octobre 1956 par le premier ministre japonais Ichiro Hatoyama, le président du Conseil des ministres N. Boulganine et le ministre des Affaires étrangères D. Chépilov, le Japon et l'URSS

⁴¹ GUEORGYI KORNIENKO, *La guerre froide*, Moscou, Olma-Press, 2001, p. 409 (en russe).

⁴² *Department of State Bulletin*, 1954, n° 579.

⁴³ KOUTAKOV, *Op. cit.*.

mettaient fin à leur état de guerre et rétablissaient leurs relations diplomatiques et consulaires, le gouvernement soviétique s'engageant à appuyer la demande d'admission du Japon comme membre de l'ONU. Les deux parties sont convenues de poursuivre leurs négociations sur la conclusion du traité de paix, et le gouvernement soviétique, «accédant au désir du Japon et tenant compte des intérêts de l'État japonais», accepta de transférer au Japon les Habomaïs et Shikotan, «pourvu toutefois que le transfert effectif desdites îles soit opéré après qu'un traité de paix aura été conclu entre le Japon et l'URSS».

Si un accord de commerce fut signé le 7 décembre 1957, la conclusion du traité de paix tarda. J. F. Dulles, désormais secrétaire d'Etat, déconseilla au gouvernement japonais de reconnaître juridiquement à l'URSS Sakhaline méridionale ainsi que les Habomaï et Shikotan, en faisant planer la menace que les Etats-Unis pourraient le cas échéant revendiquer les îles d'Okinawa et de Bonin, placées par le traité de San Francisco sous l'administration américaine⁴⁴. L'aide-mémoire américain du 7 septembre 1956 a dénié aux accords de Yalta «any legal effect in transferring territories», affirma qu'en vertu du traité de San Francisco, le Japon n'avait pas le droit «to transfer sovereignty over the territories renounced by it there-in», et exprima l'avis qu'Etorofu et Kunashiri (ainsi que les Habomaïs et Shikotan «qui font partie de Hokkaïdo»), «devraient être reconnus en justice comme étant sous la souveraineté japonaise»⁴⁵. Le gouvernement japonais ayant fini par signer en janvier 1960 un traité de coopération mutuelle et de sécurité avec les Etats-Unis qui plaça le Japon sous le protectorat militaire américain, le gouvernement soviétique a réagi en déclarant que les Habomaïs et Shikotan «ne seraient transmises au Japon qu'à condition que toutes les troupes étrangères soient retirées du territoire nippon et que le traité de paix soit signé entre l'URSS et le Japon». L'impasse fut totale. Lors de sa visite au Japon en août 1961, le vice-premier ministre Anastas Mikoyan refusa de discuter des Kouriles, estimant que les problèmes territoriaux ont été définitivement réglés.

Entre-temps plusieurs Pays, alliés des Etats-Unis, se sont ralliés à la position défendue par le Japon. Mais aussi la Chine communiste. Lors de sa rencontre, le 10 juillet 1964, avec un groupe de députés japonais, le président Mao Tse-tung dénonça les «ambitions territoriales» de l'URSS, en affirmant que pour la Chine la question était

⁴⁴ *Department of State Bulletin*, 24 septembre 1956. L'île d'Okinawa fut restituée au Japon en mai 1972.

⁴⁵ ROGER BUCKLEY, *US-Japan Alliance Diplomacy 1945-1990*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, pp. 62-65.

claire: «les îles Kouriles doivent retourner au Japon»⁴⁶. Moscou n'a pas apprécié et dénonça la déclaration de Mao comme irresponsable.

En 1964 le gouvernement soviétique autorisa les anciens habitants des Habomais et de Shikotan de visiter les tombes de leurs ancêtres, et cette mesure fut élargie en 1969 aux îles Etorofu et Kunashiri. L'accord du 21 janvier 1966 prévoyant le service aérien au-dessus de la Sibérie a sensiblement amélioré la durée du vol Moscou-Tokyo: 12 heures au lieu de 29. Une convention consulaire fut signée le 29 juillet 1966. Le ministre des Affaires étrangères Gromyko s'est rendu au Japon à trois reprises, en 1966, en 1972 et en 1976, mais ses visites n'ont guère avancé la conclusion du traité de paix: il avait été noté que dans les années '70 la signification stratégique des Kouriles s'est accrue «*as a critical line of defence to protect the Soviet submarine-based second strike capability that was located in the Sea of Okhotsk*»⁴⁷. Rendant la partie japonaise responsable de cet échec⁴⁸, Gromyko refusa de continuer des pourparlers, «à moins que le Japon s'abstienne de soulever la question territoriale qui fut réglée par le traité. Il s'en suivit la suspension des pourparlers bilatéraux ministériels consécutivement à la visite du ministre des Affaires étrangères Sunao Sonoda à Moscou en 1978»⁴⁹. Tokyo réclama la reprise des discussions sur le traité de paix, mais Gromyko resta sur ses positions⁵⁰. Selon les Soviétiques, les négociateurs japonais refusaient obstinément d'admettre la validité des accords territoriaux conclus par les Alliés au cours de la deuxième guerre mondiale, traitaient l'affaire des Kouriles comme si le Japon n'avait pas perdu la guerre qu'il a déclenchée en 1941, comme si l'Empire du Soleil levant n'était qu'une victime innocente de l'attaque atomique sur Hiroshima et sur Nagasaki, ainsi qu'une victime de l'entrée en guerre non provoquée de l'URSS en août 1945. Les Russes affirmaient qu'à partir de 1941 les Japonais avaient restreint la navigation de leurs navires en Extrême-Orient et que plusieurs convois américains transportant l'aide à l'URSS au titre du programme Prêt-Bail avaient été attaqués par la marine nipponne.

⁴⁶ JEROME A. COHEN and HUNGDAH CHIU, *People's China and International Law*, Princeton, Princeton University Press, 1974, Vol. I, pp. 445-446.

⁴⁷ MICHAEL YAHUDA, *The International Politics of the Asia-Pacific, 1945-1995*, London and New York, Routledge, 1996, p. 177.

⁴⁸ GROMYKO, *Op. cit.*, pp. 138-141.

⁴⁹ YASUE KATORI, *Japanese-Soviet Relations: Past, Present, and Future*, dans «Japan Review of International Affairs», Fall/Winter 1990, p. 133. Y. Katori est l'ancien ambassadeur du Japon en URSS.

⁵⁰ MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS, *Diplomatic Bluebook, 1982 Edition*, Tokyo, p. 53.

LA PERESTROÏKA GORBATCHÉVIENNE. LA FÉDÉRATION DE RUSSIE SUCCÈDE À L'URSS

La désintégration de l'URSS, le lancement de la Perestroïka gorbatchévienne, les réformes radicales engagées par les nouvelles autorités et leur annonce du retrait des forces soviétiques d'Afghanistan et des Pays d'Europe centrale ont soulevé un grand intérêt au Japon et ont fait naître l'espoir de règlement du différend territorial avec Moscou, condition essentielle à la conclusion du traité de paix et à la normalisation des relations entre les deux Pays. Les visites de Gorbatchev en Extrême-Orient soviétique, et ses déclarations de Vladivostok en 1986 et ensuite de Krasnoïarsk en septembre 1988 au sujet de nouvelles perspectives de coopération avec les Pays de cette région et la mise en valeur de la Sibérie, ont été attentivement suivies au Japon, dont l'économie a connu une grande expansion⁵¹. Les pourparlers entre les ministres des Affaires étrangères ont repris: Shintaro Abo visita Moscou en mai 1986 et ensuite en janvier 1990, Taro Nakayama y est venu en janvier 1991, alors qu'Edouard Shevardnadze s'est rendu au Japon à trois reprises. Intervenant le 29 mars 1990 à la session de l'American society of international law, le vice-ministre japonais des Affaires étrangères Hisashi Owada assura que la visite de Michael Gorbatchev au Japon, prévue pour 1991, offrait une «*golden opportunity*» pour améliorer les relations nippo-soviétiques. Il réclama un ferme appui des États-Unis – puissance amie et alliée – et souligna que l'opinion publique du Japon «doit rester unie vis-à-vis de l'Union soviétique, spécialement sur la question des territoires du Nord»⁵². Tout en restant fermement sur ses positions, le gouvernement japonais a tout fait pour saisir cette «*historic opportunity*» visant l'amélioration des relations nippo-soviétiques⁵³, mais ce fut un cuisant échec. La prétendue visite historique du président Gorbatchev au Japon, les 16-19 mai 1991, s'avéra insignifiante et ne déboucha sur aucun résultat tangible: certes, contrairement à Gromyko, pour qui le dossier territorial soviéto-nippon était définitivement clos, l'homme d'État russe et le premier ministre japonais Kaifu ont reconnu qu'il y avait entre les deux parties un différend territorial, et Gorbatchev fut d'accord pour engager

⁵¹ *White Papers of Japan 1989-90*, Tokyo, The Japan Institute of International Affairs, 1991, p. 53; V. SPANDARIAN, *Comment devons nous aménager nos relations économiques avec le Japon?*, dans «La Vie internationale», avril 1991, pp. 72-81 (en russe).

⁵² *American Society of International Law, Proceedings of the 84th annual Meeting*, Washington, D.C., 28-31 mars 1990, p. 100.

⁵³ MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS, *Japan's Northern Territories*, Tokyo, 1987, 1991.

sur les Kouriles une coopération économique bilatérale et d'y réduire en cinq ans les forces militaires russes, mais ce fut tout. Il n'était pas question pour la Russie de se retirer de ces îles⁵⁴.

Après la constitution de la Fédération de Russie, le gouvernement japonais s'est mis à espérer que le président Eltsine et son ministre des Affaires étrangères Kozyrev consentiraient à reconnaître au Japon les «territoires du Nord», mais une fois de plus ce ne fut qu'illusion. Après s'être rendu à Tokyo en mars 1992, Kozyrev autorisa les visites sur les îles des ressortissants japonais sans obligation de visas, mais refusa à engager un règlement politique. Devant se rendre en visite au Japon en septembre 1992, Eltsine l'a décommandé trois jours avant la date prévue, et cet affront «*was widely perceived to be an indication of his displeasure over Japanese pressure on the territorial issue*». Début mai 1993, le président russe a récidivé, en annulant une fois de plus sa visite au Japon. L'opinion publique japonaise a réagi en qualifiant cette décision d'acte inamical. Certains publicistes japonais, comme Nakagawa Yatsuhiko, avaient émis l'idée que, «puisque Gorbatchev était d'accord pour vendre l'Allemagne de l'Est, peut-être accepterait-il de vendre Sakhaline du Sud et les Kouriles septentrionales»⁵⁵, mais c'était peu sérieux: Eltsine déclara que le peuple russe ne permettrait pas qu'on vende les Kouriles aux Japonais comme le tsar Alexandre II avait vendu l'Alaska aux Etats-Unis en 1867. Le gouverneur de Sakhaline, Valentin Fyodorov, a prévenu fermement le président russe qu'il n'y avait pas lieu de faire des concessions territoriales aux Japonais, et sa mise en garde a été soutenue par plusieurs courants de l'opinion publique en Russie ainsi que par les habitants russes de Sakhaline et des Kouriles. Quant au Ministère russe de la Défense, il a insisté sur l'importance stratégique de ces îles⁵⁶, et le premier ministre Viktor Tchernomyrdine affirma le 17 avril 1993 que «la Russie ne rendra jamais les Kouriles au Japon». Le gouvernement japonais a réagi en restreignant sa coopération financière avec la Russie.

Eltsine s'est rendu au Japon du 11 au 13 octobre 1993. Il eut des discussions avec le premier ministre Morihiro Nosokawa et fut reçu par l'empereur Akihito, auquel il a exprimé des excuses pour les traitements inhumains infligés aux 600000 prisonniers de guerre japonais

⁵⁴ LESZEK BUSZYNSKI, *Russia and Japan: the Unmaking of a Territorial dispute*, dans «World Today», mars 1993.

⁵⁵ GILBERT ROZMAN, *Japan's Response to the Gorbachev Era, 1985-1991*, Princeton, Princeton University Press, 1992, p. 285.

⁵⁶ Général-major GUEORGYI MECHOV, *Aspect militaire d'un «problème territorial»*, dans «Krasnaya Zvezda», 22 juillet 1992 (en russe).

internés en Sibérie⁵⁷. La partie japonaise a apprécié ce geste. En affirmant que la Fédération de Russie, en tant qu'Etat successeur de l'URSS, «exécutera les accords et les traités conclus avec le Japon», le président russe fit entendre que son Pays s'en tenait toujours à la déclaration commune de 1956, par laquelle Moscou s'engageait à remettre au Japon les îles Habomaïs et Shikotan, sous réserve de la conclusion d'un accord de paix. La déclaration de Tokyo, signée par les deux parties le 13 octobre 1993, a stipulé que le règlement du différend relatif aux quatre îles – mentionnées nommément – devrait se faire «sur la base des faits historiques et juridiques, en se référant aux documents relatifs aux accords liant les deux Pays, et respectant les principes de droit et de justice». Il fut décidé d'accroître les échanges entre les résidents des îles et le Japon, et un accord économique russo-nippon a énuméré onze secteurs dans lesquels les deux parties engageront leur coopération: le Japon ne conditionnait plus sa coopération avec la Russie au règlement préalable du litige territorial. Eltsine a consenti à démilitariser les Kouriles du Sud en évacuant de ces îles une division d'infanterie, un régiment d'artillerie et un régiment d'aviation, mais a refusé catégoriquement toute concession territoriale. Il a suggéré de remettre cette question «à des hommes nouveaux, qui pourront y réfléchir à tête reposée dans dix ans».

UN PROGRAMME DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Le gouvernement japonais a accepté que Boris Eltsine participe à la réunion du G7 à Denver, en juin 1997. Au sommet Japon-Russie de Krasnoïarsk, en novembre de cette année, les deux Pays étaient convenus «de faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de conclure pour l'année 2000 un traité de paix sur la base de la déclaration de Tokyo». Ils ont mis en place une commission mixte sur la conclusion d'un traité de paix, au niveau des ministres des Affaires étrangères, ainsi qu'une sous-commission pour la délimitation de la frontière et une sous-commission s'occupant des activités économiques conjointes. Elles ont signé un programme de coopération sur le développement d'activités économiques conjointes sur les îles d'Otorofu, Kunashiri, Shikotan et Habomaïs. La partie russe a simplifié des procédures en ce qui concerne les visites aux îles. Un accord fut signé relatif à certains aspects des activités de pêche des ressources halieutiques.

Depuis lors les deux gouvernements ont certes continué à proclamer leur «volonté inébranlable» de conclure prochainement un traité

⁵⁷ E. L. KATASONOVA, *Les prisonniers de guerre japonais en URSS*, Moscou, «Kraft», 2003 (en russe).

de paix, mais ce n'étaient que des paroles visant à sauver la face: les positions sur la question territoriale étant figées, c'est par une coopération économique que le ministre des Affaires étrangères Primakov suggérait d'avancer pas à pas, et le Japon, devenu entre-temps la seconde puissance économique mondiale, fut du même avis⁵⁸. D'immenses possibilités s'ouvraient pour le développement économique de l'Extrême-Orient russe, lequel, d'après Moscou, conditionne l'avenir économique de la Fédération.

Entre-temps les géologues russes ont décelé sur les Kouriles, notamment à Etorofu et à Kunashiri, d'importants gisements de fer de très haute qualité, de l'or, de l'argent, des pierres semi-précieuses, ainsi que des hydrocarbures; en même temps, les Russes ont fortement développé leurs pêcheries sur ces îles, lesquelles représentent actuellement plus de 10 % des produits de la mer de la Russie⁵⁹.

La déclaration de Moscou signée en 1998 a mis en place un «partenariat dynamique» entre le Japon et la Fédération de Russie. Une déclaration sur le Traité de paix fut signée le 5 septembre 2000 à Tokyo, à l'occasion de la visite du président Poutine au Japon. Les deux parties ont procédé à des négociations approfondies sur l'ensemble de leurs relations bilatérales, «en vue d'établir entre le Japon et la Russie un partenariat dynamique et conforme à leurs intérêts stratégiques et géopolitiques». Elles sont convenues de poursuivre leurs négociations en vue de déboucher sur un traité de paix «grâce à la résolution sur la question de l'appartenance des îles d'Etorofu, Kunashiri, Shikotan et Habomais». Après le sommet nippon-russe d'Irkoutsk, le premier ministre japonais Junichiro Koizumi déclara le 7 mai 2001 devant la Diète qu'étant donné que le Japon et la Russie devraient conclure un traité de paix en réglant la question de l'attribution des quatre îles, il avait l'intention «de faire fermement progresser les négociations, tout en enregistrant des progrès en matière de coopération dans le domaine économique et dans celui de la coopération sur la scène internationale afin d'élargir la palette de nos relations». Une fois de plus, ce n'étaient que des mots. Il n'était pas question pour les Russes de rendre au Japon les quatre îles Kouriles du Sud: «que la Pologne remette à l'Allemagne les territoires d'Oder-Neisse qu'elle a obtenus en vertu des accords de Yalta et de Potsdam, alors nous envisagerons la remise au Japon de ces îles», tels étaient les mots d'ordre des hommes politiques russes dans cette affaire.

⁵⁸ EVGUENI PRIMAKOV, *Gody v bolshoy politike (Les années de grande politique)*, Moscou, «Sovershenno sekretno», 1999, pp. 41-43 (en russe).

⁵⁹ N. A. NARTOV, *La Géopolitique*, Moscou, Unity, 2000, pp. 251-266 (en russe).

A la veille de sa visite au Japon en 2005, le président Poutine a reconnu que la Russie et le Japon sont encore éloignés d'un accord sur le différend territorial des îles Kouriles. Il s'est dit prêt à restituer au Japon les îles Habomais et Shikotan – sous réserve de la signature d'un traité de paix –, mais le premier ministre japonais Koizumi a décliné cette offre, en demandant le retour des quatre îles méridionales des Kouriles. Cela ne se fit pas, et en attendant la Russie a fortement accru ses intérêts économiques en Extrême-Orient. Alors qu'associées à Shell, les sociétés japonaises Mitsui et Mitsubishi avaient pris une importante participation dans le capital de Sakhalin Energy Investment Corporation (SEIC), qui a engagé un gigantesque projet d'exploitation de gaz liquéfié et de pétrole sur l'île Sakhaline; en décembre 2006, le géant russe Gazprom a pris le contrôle de ce projet. Ayant versé 7,45 milliards de dollars, il dispose désormais de 50 %, plus une voix dans le capital de SEIC, tandis que les trois actionnaires principaux ont diminué leurs participations de moitié: Shell est passé de 55% à 27,5%, Mitsui de 25% à 12,5%, et Mitsubishi de 20% à 10%.

EN GUISE DE CONCLUSION

Comment conclure? Plus de 60 ans après l'incorporation des Kouriles dans l'Union soviétique, les revendications japonaises au sujet de quatre de ses îles méridionales, formulées initialement à la faveur de la guerre froide Est-Ouest et ensuite consécutivement à l'effondrement de l'URSS, n'ont débouché sur aucun résultat concret: la Russie reste opposée à la révision des règlements territoriaux issus de la deuxième guerre mondiale, et le traité de paix entre les deux Pays se fait toujours attendre. La conclusion d'un tel traité, est-ce vraiment très important, est-ce vital? De nos jours, la signification de cette institution de droit international s'est atténuée, voire s'est dégradée: aucun traité de paix n'a été signé avec l'Allemagne depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, et s'agissant du Moyen-Orient, sur 22 Etats membres de la Ligue arabe, deux Pays seulement avaient conclu un traité de paix avec Israël: l'Égypte en 1979, et la Jordanie en 1994. Ceci étant, la Fédération de Russie est toujours solidement implantée dans l'archipel des Kouriles et, contrairement aux affirmations nippones que «le Japon n'a rien à perdre à attendre»⁶⁰, de toute évidence le temps joue en faveur des Russes: en plus des arguments

⁶⁰ La déclaration de l'ambassadeur du Japon en France, Moriyuki Motono, dans *Japon, pivot d'une nouvelle stratégie*, Paris, Les Cahiers de la Fondation du Futur, 4^e trimestre 1988, p. 32.

d'ordre historique, l'effectivité de leur présence territoriale confère à la Russie une autorité souveraine sur ces territoires disputés: elle est politique, voire juridique⁶¹.

⁶¹ «Le droit international reconnaît à l'effectivité de la possession territoriale des effets que le droit privé serait loin d'admettre en matière de propriété. Un Etat qui a cessé d'exercer toute autorité sur un territoire ne saurait, à l'abri de protestations purement verbales, maintenir indéfiniment son titre à l'encontre de celui qui, depuis un temps suffisamment long, y a exercé effectivement les attributs de la souveraineté et en a rempli les devoirs. Des considérations de stabilité, d'ordre et de paix, analogues à celles qui sont à la base de la prescription acquisitive, sont prépondérantes ici. La thèse selon laquelle le consentement d'un Etat dépossédé serait invariablement requis pour valider un changement de souveraineté ne s'accorde ni avec les données de la pratique internationale ni avec le caractère encore primitif du droit international, en son état actuel, qui tient pour régulières les mutations territoriales imposées sous la contrainte par les traités de paix à des Pays vaincus» (CHARLES DE VISSCHER, *Théories et réalités en Droit international public*, Paris, Pedone, deuxième édition, 1955, p. 25).